



## Resiliation de contrat de service ?

Par **paikan**, le **16/05/2012 à 16:39**

Bonjour,rrnNotre société est sous contrat avec un prestataire de service pour de la vidéo surveillance.rnDepuis 2 mois 50% de nos caméras sont Hors service.rnrnLa société de répond plus à nos appels et aucune intervention suite à deux mises en demeure par LRAR.rnrnA votre avis, pouvons nous résilier le contrat sans avoir à payer les frais de résiliation mentionnés dans les clauses contractuelles.rnrnSi vous connaissez des textes juridiques, c'est avec plaisir.rnMerci d'avance pour votre aidernrTrès bonne journée.

Par **pat76**, le **18/05/2012 à 16:39**

BonjourrrnVous avez envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez en demeure la société de respecter le contrat de service et cela en procédant dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre à la remise en route des caméras hors service?rrnVous avez vérifié auprès du Tribunal de Commerce que la société n'est pas en liquidation judiciaire?